

Anivetvoyage

facebook

Adresse électronique ou téléphone Mot de passe Connexion
 Garder ma session active Mot de passe oublié ?



Anivetvoyage
Site web

Anivetvoyage est sur Facebook.

Pour communiquer avec Anivetvoyage, inscrivez-vous sur Facebook dès maintenant.

Inscription
Connexion

Voyager avec son animal de compagnie

Journal
À propos
Photos
Mentions J'aime
Plus •


PERSONNES >


101 mentions J'aime

À PROPOS >

- Conseils et formalités pour préparer le voyage de votre animal de compagnie avec l'aide de votre vétérinaire.
- <http://anivetvoyage.com/>

PHOTOS >





Anivetvoyage

4 juin, 15:43 · Public

Mai 2015 : nouveau cas de rage en France dans la Loire, lié à l'importation illégale d'un chien depuis un pays où sévit cette maladie contagieuse et mortelle chez l'homme une fois déclarée. Seuls les propriétaires des chiens et chats identifiés et à jour de leur vaccination antirabique pourront demander une dérogation à l'abattage de leur animal de compagnie.

<http://anivetvoyage.com/conseil.../193-rage-france-2015.html>

RISQUES DE CONTRACTER LA RAGE HUMAINE DANS LE MONDE (2015 2016)



■ Pas de risque
■ Faible risque
■ Risque modéré
■ Très haut risque
■ Risque

J'aime · Commenter · Partager

● Françoise Dallet, Valérie Schouteeten, Marie Christine Gulpin et 6 autres personnes aiment ça.

Voyager avec son animal, ça ne s'improvise pas !

Les départs en vacances sont faciles pour les chiens et chats habitués à voyager toute l'année ou capables de s'adapter très vite à des milieux nouveaux. Mais **certains sont très stressés et il est intéressant de les y préparer à l'avance.**

Les **pays de l'Union européenne (UE)** ont une réglementation commune pour les **chiens, les chats et les furets**. L'animal doit avoir :

- Plus de 15 semaines
- Identification (identification électronique, ou tatouage clairement lisible fait avant le 03/07/2011)
- Vaccination antirabique à jour (postérieure à l'identification, valable 21 jours après la primo-injection réalisée à l'âge minimal de 12 semaines) (la durée de l'immunité protectrice est celle spécifiée dans l'AMM du pays où le vaccin a été administré)
- Passeport européen fourni et rempli par un vétérinaire.

De plus, pour certains pays membres de l'UE - **Finlande, Irlande, Malte, Royaume-Uni et Suède** - des obligations spécifiques existent.

Pour les autres animaux, chaque pays adopte sa propre réglementation.

Voyager avec un animal de compagnie dans un **pays situé en dehors de l'UE** nécessite de se référer à la réglementation du pays concerné, et il faut **parfois s'y prendre 6 mois à l'avance** pour ne pas risquer que l'animal soit refoulé à la douane !

Pour permettre aux vétérinaires et à leurs clients de préparer sereinement le voyage avec un animal de compagnie dans différents pays, une vétérinaire française a créé un site internet "AniVetVoyage : Conseils et formalités pour préparer le voyage de votre animal de compagnie avec l'aide de votre vétérinaire."

Le double regard de vétérinaire comportementaliste de l'auteure assure une meilleure compréhension des besoins des propriétaires, de leurs animaux et de leurs vétérinaires.

Les formalités d'exportation vers les différents pays sont ajoutées petit à petit, suite aux demandes de confrères ou de propriétaires. **Plus de 70 pays et 60 compagnies d'aviation sont déjà référencés.**

Les informations réglementaires sont vérifiées soigneusement avant mise en ligne, et contrôlées régulièrement. Notamment la **nouvelle réglementation relative aux échanges des chiens, chats et furets au sein de l'Union européenne mise en place à partir du 29 décembre 2014** : nouvelles règles pour le passeport pour animal de compagnie, l'âge minimum de la vaccination contre la rage, le transport d'un animal par une personne autre que son propriétaire, les voyages avec plus de 5 animaux.

Tous ces renseignements sont disponibles sur <http://anivetvoyage.com>

Cet article est accessible par cette URL : <http://www.coveto.fr/article-anivetvoyage-1329-251.html>